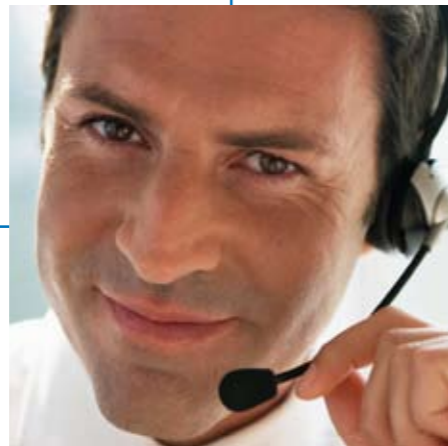




Écouter



Conseiller



Gérer



Accompagner



PRO BTP, carrément proche !

RETRAITE PRÉVOYANCE SANTÉ ASSURANCES ÉPARGNE ACTION SOCIALE VACANCES

www.probtp.com

PRO BTP
L'assurance d'un avenir solide

L'ALOMB

Publication de la Fédération CGT
de la Construction, du Bois et de l'Ameublement n° 62
mai 2011



+ de salaire
+ de pouvoir d'achat
+ pour les retraites

NSP 1184 - V1 - 04/2010 - Crédits photos : D.R. Facolia, Getty Images.



paroles de militants



NEW
PAGE 15

... POUVOIR D'ACHAT ...



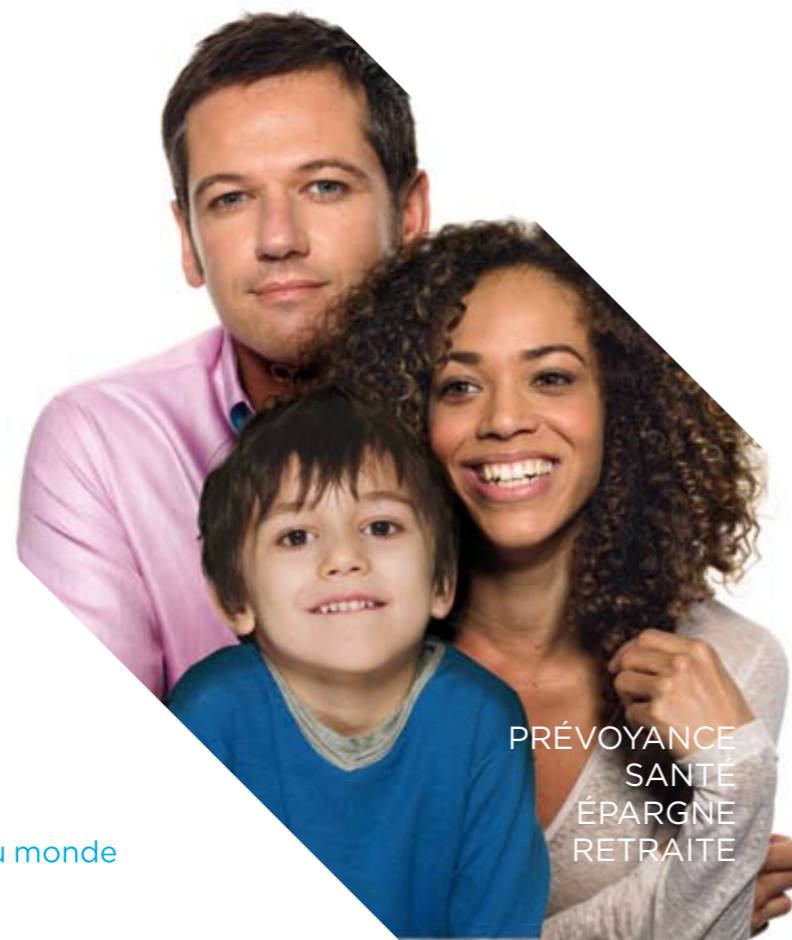
Publication de la Fédération CGT
de la Construction du Bois
et de l'Ameublement
263, rue de Paris, case 413
93514 Montreuil Cedex
Internet : www.construction.cgt.fr
Directeur de la Publication :
Jean-Pascal FRANÇOIS
Conception - Réalisation :
Michèle BRUNHAUT
Impression : BRUNHAUT
Sainte-Catherine-Les-Attras
tel. : 03 21 51 03 82 - ISSN 1253.6548
Numéro de commission paritaire en cours.

LE CONT- RAIRE DE CHACUN POUR SOI

AG2R LA MONDIALE vous propose des offres de protection sociale conçues conjointement avec vos représentants et adaptées à vos besoins.

- Vous bénéficiez de la sécurité d'un leader de la protection sociale
- Notre mode de gestion paritaire et mutualiste vous garantit la prise en compte de vos intérêts
- Notre gamme complète de produits et de services couvre tous vos besoins en matière de prévoyance, de santé, de retraite, d'épargne, de dépendance et de services à la personne
- Nos 7000 collaborateurs partout en France vous accompagnent au quotidien

Pour plus d'informations, contactez Joël BIENASSIS
Direction des Accords Collectifs
01 76 60 85 32 dac-interpro@ag2rlamondiale.fr



PRÉVOYANCE
SANTÉ
ÉPARGNE
RETRAITE



AG2R LA MONDIALE le contraire de seul au monde

EDITO

Assurance chômage :

les patrons
obtiennent
la baisse
des cotisations
patronales ...

Eric AUBIN



La CGT a décidé, après consultation de ses organisations, de ne pas signer l'accord national interprofessionnel du 25 mars 2011 relatif à l'indemnisation du chômage.

Tous les autres syndicats vont signer !

Les articles 2 et 3 de la nouvelle convention assurance-chômage modifient les droits à indemnisation des personnes en invalidité et des saisonniers (le coût de ces deux mesures est évalué à environ 20 millions d'euros par an).

Mais ces deux mesures sont largement contrebalancées par l'article 4 qui autorise la baisse (sous conditions) des cotisations patronales et salariales.

A partir de 2015, cela pourrait représenter une baisse des cotisations pour l'assurance-chômage

de 2 milliards par an. C'est 100 fois plus que le coût des mesures concédées par le patronat pour les invalides et les saisonniers.

**Baisser les cotisations patronales
au moment où il faudrait davantage
d'argent pour protéger
les chômeurs, c'est une honte !**

Face à la violence de la crise et aux centaines de milliers de personnes qui sont venues grossir les rangs de l'assurance-chômage, face au développement du sous-emploi et de la précarité grandissante, face au 1,5 million de chômeurs en longue durée, il aurait été au contraire nécessaire d'améliorer les droits des chômeurs. Une fois de plus le patronat a imposé ses objectifs.



Congés payés :

La période estivale arrive, il va donc être question de prendre ses congés payés ... !

Avant tout, rappelons que les caisses de congés payés du BTP, qui régissent aussi les indemnités au titre des intempéries, sont gouvernées unilatéralement par les employeurs.

Ce qui se passe dans ces caisses est d'une totale opacité (*faire confiance au patronat pour gérer le fruit de notre travail est inquiétant !*). C'est pourquoi, la CGT réclame depuis des années l'ouverture du paritarisme. Sans succès ! Ils doivent vraiment avoir quelque chose à cacher.

Cela étant, n'oublions pas que vous avez des droits à faire valoir dans le cadre de la prise de vos congés payés. Pour cela, rien de plus simple, prenez contact avec le syndicat CGT relevant de votre territoire, il vous donnera la procédure à suivre pour que vous puissiez obtenir entière satisfaction.

Prendre des congés payés ne veut malheureusement pas dire que l'on va pouvoir partir dans des îles paradisiaques. Effectivement, ce n'est pas avec les salaires versés par les employeurs du BTP que l'on va pouvoir s'offrir un total dépaysement.

En 1936, nos anciens se sont battus pour obtenir 2 semaines de congés payés, à la suite d'actions et de mobilisations, puis les congés n'ont cessé d'augmenter. 3 semaines en 1956, 4 en 1969, 5 en 1982 et depuis, plus rien !

Il est temps que nous nous mobilisions pour obtenir de nouveaux droits !

D'ailleurs, si on ne fait rien, ils vont continuer à s'acharner sur nos acquis comme il l'on fait dernièrement en adoptant la loi portant sur la réforme

des retraites de 2010. Outre cette totale injustice sur l'allongement de 2 années de travail, Patronat et Gouvernement permettent dorénavant aux salariés de verser des jours de RTT ou des congés payés au-delà du 24^e jour ouvrable, dans un PERCO (*Plan Epargne Retraite Collectif*) ou un article 83 (**voir définition*).

Dans le même ordre, un salarié ne percevra plus la totalité de sa participation, s'il n'indique pas clairement refuser le versement de 50 % dans le PERCO d'entreprise, lorsqu'il en existe un.

Pour la CGT, la participation, l'intéressement, l'actionnariat, les plans épargnes ou autres, ne sont que pure fumisterie. D'une part, un bon nombre de salariés n'en bénéficie pas, d'autre part, tous ces dispositifs de rémunération arrangent bien le Patronat sachant qu'ils sont exonérés des cotisations d'assurances sociales (*maladie, maternité, invalidité, décès, vieillesse*), d'allocations familiales, d'accident du travail et de maladie professionnelle, d'aide au logement, ainsi que des contributions de solidarité autonomie, d'assurance chômage (*et AGS*) et de retraite complémentaire (*y compris l'AGFF*).

Sans compter que tous ces dispositifs ouvrent droits à des avantages fiscaux hyper intéressants pour les employeurs.

Rappelons que les exonérations de cotisations sociales patronales ont évolué de 1 milliard en 1990 à plus de 20 milliards en 2010, il est donc doublement intéressant pour le Patronat de privilégier ce type de rémunération, plutôt qu'une augmentation de salaire.

De même, à quoi peut-il bien servir d'épargner (*lorsqu'il est encore possible de le faire*) sachant que plusieurs millions d'euros sont reversés tous les ans à la fondation BTP+ au titre de la déshérence sur la participation ?

Pour la CGT, il est urgent redéfinir une nouvelle répartition des richesses, cela passe par l'emploi, les salaires, la retraite ... et bien entendu par la reconnaissance de la pénibilité.

la
cgt

* Articles 83

→ Les « Articles 83 » sont des contrats d'assurance de groupe épargne retraite par capitalisation.

Les contrats sont souscrits à l'initiative et par l'entreprise.

Il s'agit d'un régime de retraite à cotisations définies, c'est-à-dire que le montant des cotisations est déterminé.

L'entreprise détermine librement le taux de cotisation qui peut être un pourcentage du salaire ou un pourcentage d'une tranche (*1, 2, 3 etc.*)

L'adhésion est obligatoire pour tous les salariés ou d'une catégorie déterminée de ceux-ci, pour leur assurer un complément de revenus pendant leur retraite. Ce contrat d'épargne retraite comporte des règles de mise en place et de fonctionnement bien particulier et bénéficie d'avantages fiscaux hyper-intéressants.

La CGT est bien entendu totalement contre ce type d'épargne et reste fermement encrée sur une augmentation générale des salaires.

Luttes *la* cgt



PROCME : un type de Lutte inédit

(Entreprise basée au Portugal avec une succursale en Haute-Garonne), dont le principal donneur d'ordre est GRDF (Groupe GDF SUEZ) emploie des travailleurs domiciliés au Portugal et les envoie travailler en France.

Dans le cadre de la législation, la société doit faire au préalable une déclaration de détachement auprès de la Direction Départementale du Travail pour chaque travailleur venant sur notre territoire.

Ce qu'elle n'a jamais fait !!!

Enfin lorsque la Société veut se débarrasser de ses travailleurs, elle met un terme à leur détachement qui n'a jamais existé officiellement. Elle renvoie ensuite les travailleurs au Portugal où ils sont licenciés sur la base du Code du Travail Portugais.

La majorité sont des camarades de la CGT. Un grand nombre d'entre eux travaille sur les chantiers en France depuis plusieurs années. La Société n'applique pas les conventions collectives des Travaux Publics en matière de paiement des grands déplacements mais aussi du retour au pays toutes les trois semaines. Il faut rajouter à tout cela, le non-paiement des heures supplémentaires, des conditions de travail très difficiles et des conditions de vie portant atteinte à la dignité humaine.

Après plusieurs années de soumission, les camarades portugais en ont assez et refusent de rester plus longtemps des esclaves des temps modernes. Ils ont donc décidé de se mettre en grève et de se faire entendre. Ce sont toutes les structures de la CGT qui participent aux mouvements et aux actions dans le Grand Sud. Du Syndicat Local Construction 31 via les Fédérations de la Construction et de l'Energie relayées par les UD, UL, USC et le soutien de la Confédération, nos camarades portugais se déplacent de chantier en chantier. Les conférences de presse s'enchaînent et la pression se porte sur le donneur d'ordre GRDF.

Mais quelle est la position de l'Inspection du Travail ? Pour elle il est vrai que la Société PROCME ne fournit pas de demande préalable de détachement auprès de ses services mais que pour autant ses salariés portugais sont déclarés à l'URSSAF et ont une fiche de paie. L'Inspecteur du Travail poursuit en disant que de ce fait les contrôles sont plus faciles et de conclure qu'il préfère être face à cette situation que de se retrouver confronté à des vagues de travailleurs étrangers n'étant pas déclarés.

Pour résumer, l'Inspection du Travail opte pour « le moins pire ». Pour la CGT, cette situation est inacceptable. Aujourd'hui la lutte continue et la médiatisation grandit.

BONNA SABLÀ : une Lutte nationale coordonnée et réactive.

Le mercredi 09 mars 2011, à l'appel des Organisations Syndicales CGT, CGC et FO, 19 usines (Lespinasse, Lamotte, Ecuisses, Bruz, Plaisance du Touch, Vendargues, Gignac, Conflans, Lamanon, Pitres, Nivolas, Diou, St-Jean-de-Losne, Bordeaux, Cinq-Mars-la-Pile, St-Loubes, Portbail, Portet, Decize) ont été bloquées. Aucun chargement n'ayant été effectué dans la majorité de ses usines. Ce blocage organisé en 24 heures, a été sur la forme un véritable succès, car à l'accoutumé il faut 15 jours voir 3 semaines pour un résultat similaire, la coordination et la réactivité étant des facteurs difficiles à mettre en place sur un grand nombre d'établissement.

Le mécontentement est présent et la grogne monte. La preuve en est faite par une mobilisation aussi forte et aussi soudaine.

Ces arrêts de travail sont dus au mécontentement des salariés devant les 0,75% d'augmentation au 1^{er} avril 2011 prévus pour les ouvriers et ETAM et seulement pour 30% des cadres qui seront augmentés cette année.

Suite à cette journée d'action, la Direction nous a proposé une négociation en présence du Directeur Général, pour écouter nos doléances.

Les Organisations Syndicales, ont donc été reçues le 16 mars 2011 à 8 heures par le Directeur Général. La formule de la carotte nous a été proposée (*travaillez bien et nous verrons au mois de septembre ce que nous pourrons faire*) le seul vrai engagement étant de nous revoir en septembre 2011.

Devant l'attitude de nos dirigeants, une réunion intersyndicale a été programmée pour voir la suite à donner à ce mouvement.

Après analyse et constat fait, nous avons décidé de mettre en place une équipe mobile dans chaque établissement. Celle-ci sera en mesure de se déplacer sur les sites et statuera la meilleure façon de bloquer les chantiers (*au vu des fabrications et de l'urgence*). Avec les salariés de ces établissements, nous pourrons ainsi immobiliser aussi longtemps qu'il le faudra, les sites de production. Tout un système est mis en place afin de collecter des fonds pour

maintenir le salaire de ces équipes. L'objectif est que, pour chaque journée de grève réalisée, les grévistes ne perdent qu'une heure.

Nous pensons aujourd'hui qu'il faut revoir nos façons de faire, les salariés ont de plus en plus de mal à boucler leurs fins de mois et pourtant dans nos temps modernes, rien n'a changé il n'y a que le rapport de force qui peut faire évoluer les choses. La grève restant depuis toujours le seul moyen de faire avancer nos justes revendications. Redynamisons nos journées de grève, réapprenons à gréviste à aller chercher les moyens financiers, réapproprions nous cette culture de grève pour permettre, enfin, que nos revendications soient satisfaites.

EIFFAGE : quand les salariés se rebiffent.

Suite aux échecs des différentes négociations sur les NAO (*la proposition du Groupe EIFFAGE étant d'une augmentation de 1,5 % sur la masse salariale*), plus de 2 000 salariés, avec les organisations syndicales, de 9 entreprises du Groupe se sont mis en action fin mars-début avril (EIFFAGE TP, EIFFAGE TP IDF, EIFFAGE Construction Lille, Paris, Marseille, Grenoble, Valenciennes et FORCLUM Electronique Nord). Ils ont revendiqué des augmentations de salaire, avec comme action le blocage de plusieurs chantiers en Ile-de-France, Marseille, Grenoble ainsi qu'au grand stade de Lille pendant 3 semaines. Ils ont débrayé et se sont également mis en grève.

Ces différentes actions ont abouti, selon les entreprises, à des augmentations de salaire générales allant de 1,7 à 2 %, avec un minimum garanti de 30 à 40 Euros pour les plus bas salaires, également à l'augmentation des indemnités de petit et grand déplacement et autres primes, etc.

Ces luttes sont porteuses d'espoir et doivent en générer d'autres. Ces conflits ont permis de faire de nombreuses adhésions nouvelles.



Procme

Sylvain MORENO



Bonna Sabla

Michel ROQUES



Eiffage

Francis ANTOINE

Le Front National : l'ennemi du syndicalisme revendicatif

Vous avez vu à la télévision le Front National utiliser la candidature d'un militant de la CGT sous son étiquette. Ce militant a été depuis, ainsi que son syndicat, suspendu.

En effet, tout candidat à des élections politiques, n'a pas à revendiquer son mandat CGT, et ceci au nom de l'indépendance de la CGT par rapport aux partis politiques.

D'autre part et surtout, parce que le Front National n'est pas un parti comme les autres, il se revendique au fascisme, c'est-à-dire de ceux qui dans l'histoire ont écrasé, tué, torturé les syndicalistes. Ceux qui ont interdit les syndicats et aux salariés toute possibilité de se défendre collectivement. Pourtant, le Front National tente d'abuser les salariés en faisant croire qu'il serait le défenseur du petit contre la multinationale avec une politique différente de tous les autres.

La CGT ne laissera pas le Front National tromper les salariés.

Ce type de parti n'existe et ne prospère que dans les périodes de crises. Il est le recours du patronat quand celui-ci n'arrive plus à annihiler de façon traditionnelle (avec l'UMP et SARKOZY) les revendications légitimes des salariés.

Le Front National n'a pas qu'un seul objectif « *masquer les vrais coupables de la crise et protéger le MEDEF, en divisant les salariés* ». Pour faire opposer les salariés entre eux il tente de faire croire que la crise ne serait pas due aux surprofits que fait le patronat mais aux étrangers.

Hitler avait déjà utilisé ce slogan : « 500 000 chômeurs, 500 000 juifs en trop ».

LE PEN l'a repris à son compte en disant : « 3 millions de chômeurs, 3 millions d'étrangers en trop ».

Tout son programme vise à casser les acquis sociaux :

- Il est contre le SMIC, les 35h.
- Comme PARISOT, il pense que la liberté s'arrête là où commencent les règles du Code du Travail.
- Bien sûr, il est contre le droit de grève. Contre les grèves des salariés du transport et interpelle le gouvernement : « *Que fait ce gouvernement contre les grévistes ?* ».
- En matière de retraite, le Front National précise comme l'UMP et le MEDEF qu'il faut travailler plus longtemps. Ainsi en 2003, il écrivait : « *il faut travailler plus et plus longtemps* », la retraite à 65 ans est dans le programme du Front National ainsi que le développement de la retraite par capitalisation.

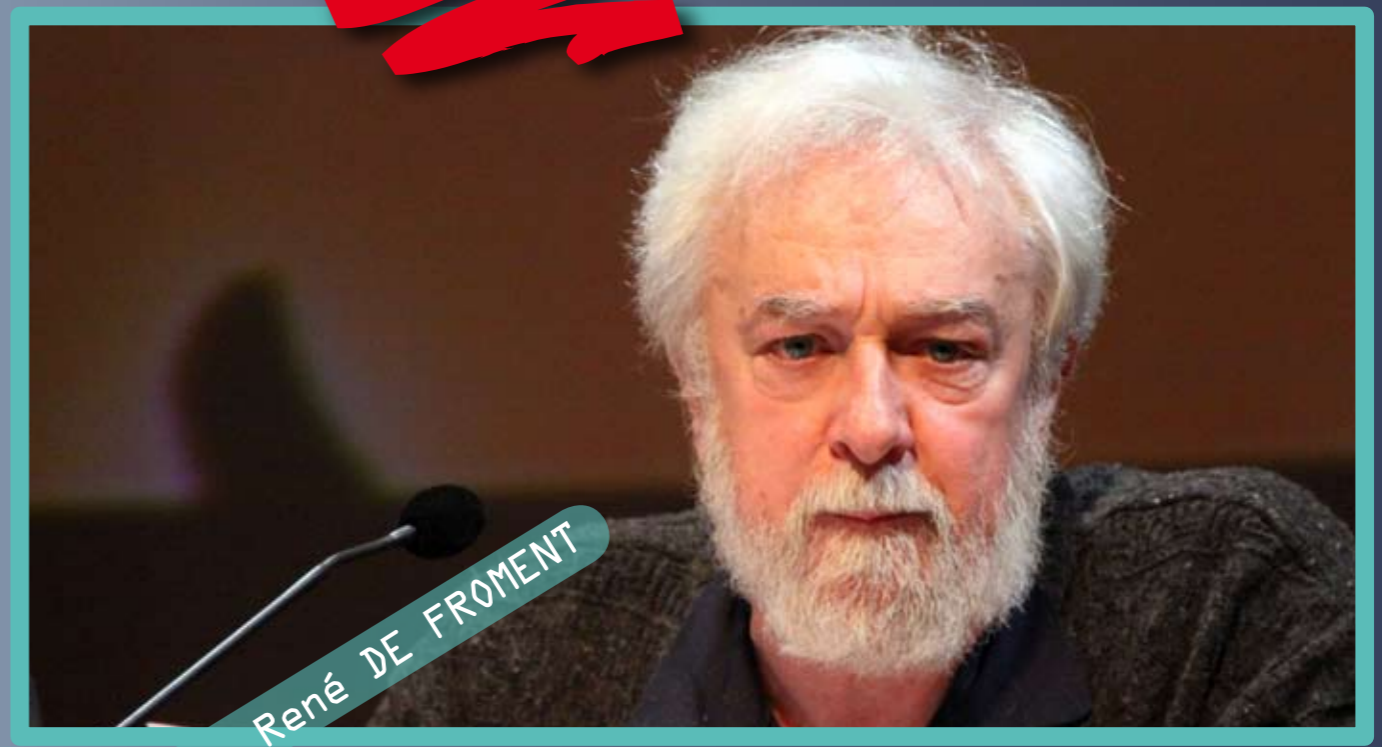
A la suite des mobilisations sur les retraites en 2010, ces passages ainsi que le programme ont été enlevés de leur site internet pour mieux tromper les salariés.



Pour ne pas se tromper, revendiquons et luttons !

Ne comptons pas sur les coups de menton ou les promesses des alliés du patronat. Rappelez vous : on nous promettait de « *Travailler plus, pour gagner plus* » et notre pouvoir d'achat n'a jamais été autant attaqué. Pour notre bien être et nos revendications, comptons sur nos mobilisations et notre force

tous ensemble !



René DE FROMENT

Salaires

Le miroir aux alouettes ...

La prime de 1 000 €, ... c'est du bidon !



OUI le pouvoir d'achat des salariés est un vrai problème, car 50 % des salariés gagnent moins de 1500 €. 98 % des salaires sont en dessous de 3 200 €. SARKOZY n'a pas donné un coup de pouce au SMIC pendant cinq ans.

La question se pose de savoir comment peut on vivre avec 1 000 € par mois ? C'est impossible de vivre décemment. Les prix valent depuis des mois : EDF « énergie » ; GDF « chauffage » ; GASOIL « transport » ; AUTOROUTES « déplacements », ASSURANCES, etc.).

A tel point qu'en juin ou juillet 2011 il faudra réajuster le SMIC de 2% légalement pour rattraper l'inflation. Et, encore une fois, aucun coup de pouce supplémentaire envisagé ...

Serge PLECHOT



Pire, un des points du pacte de compétitivité en Europe auquel la France a adhéré concerne la modération salariale. Ils exigent la fin de l'indexation des salaires sur le coût de la vie et donc du SMIC ...

Qui a parlé de « président du pouvoir d'achat », du « gagner plus » ? Ces quatre ans ont été un appauvrissement des salariés, eux qui produisent l'essentiel des richesses de ce pays, et des retraités. Au cours de ces dernières décennies, dix points ont été pris aux salaires par les profits.

Que fait SARKOZY ? Après avoir créé le bouclier fiscal, il allège l'impôt sur les grandes fortunes.

Le voleur de retraite, élection présidentielle proche oblige, fait mine d'imposer une « prime » de 1 000 € pour les entreprises qui verseraient des dividendes augmentés.

C'est une prime bidon, une prime mirage. Une prime est alléatoire, et non pérenne.

Cela ne concernerait qu'une très très petite partie des salariés dans notre champ professionnel (1,8% seulement). C'est un simple leurre pour stopper la mobilisation des salariés.

Pour la vitrine on parle de 1 000 €, mais qu'en reste t-il après une dizaine de jour ? Seule l'obligation d'ouvrir des négociations dans les entreprises qui auront vu leurs dividendes augmenter. Plus de valeur plancher obligatoire. Elle ne sera pas soumise à cotisations, donc elle ne comptera pas pour les retraites.

Enfin on ne sait pas quand elle serait donnée, juste avant les présidentielles ?

Ni l'intéressement, ni la participation ne sont du vrai salaire, garanti, avec cotisations sociales.

Non à la prime bidon, oui à une vraie augmentation des salaires immédiate de 100 € brut pour tous !

Un rattrapage du SMIC à 1 600 € brut, comme le réclame la CGT, est urgent et nécessaire.

Que l'on ne dise pas que cela ferait fermer des entreprises. En juin 1968, 33 % de hausse du SMIG, cela n'a fait fermer aucune entreprise cela a même relancé l'économie. Cela a permis aux salariés de mieux vivre et d'acheter des choses essentielles.

Sans attendre, exigeons une vraie augmentation de 100 € pour tous !

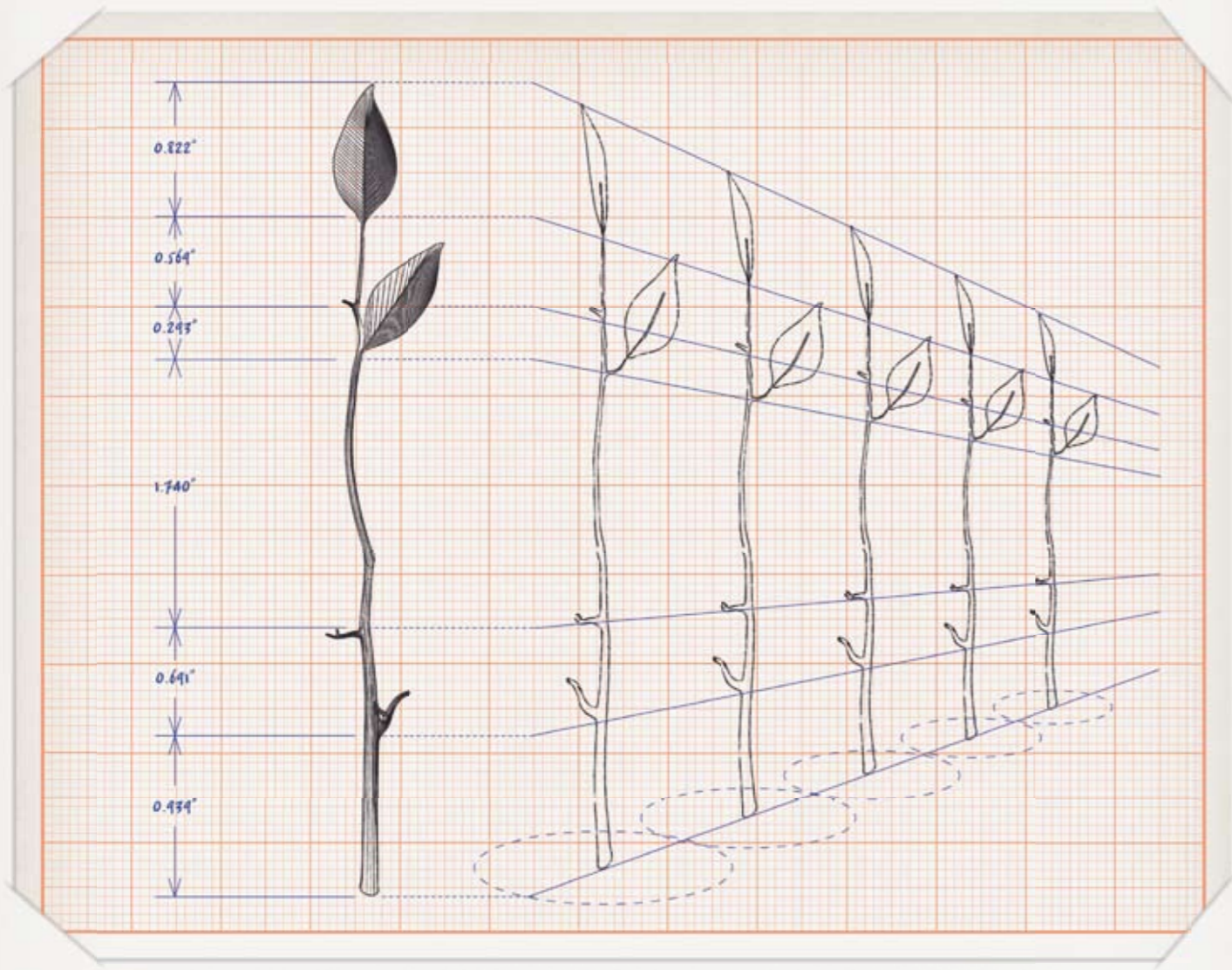
C'est juste parce que c'est pour tous pareil, petites ou grandes entreprises, intérimaires ou salariés. C'est bon pour les retraites car l'employeur et le salarié cotisent. C'est durable car l'an prochain on l'aura toujours. Les minimas conventionnels doivent être automatiquement alignés par la loi sur le SMIC.

Partout à l'occasion de la réévaluation du SMIC exigeons la réouverture des négociations salariales dans les entreprises, comme pour les minimas conventionnels.



PYLÔNE ÉLECTRIQUE

EAU	PROPRETÉ	ÉNERGIE	TRANSPORT
-----	----------	---------	-----------



★ BEFC Eclairage RCS 442 202 022 Paris

POUR NOUS, NETTOYER LA FORÊT, C'EST CRÉER DE L'ÉLECTRICITÉ ET DE LA CHALEUR

VEOLIA ÉNERGIE-DALKIA, leader européen des services énergétiques, construit en France 7 nouvelles centrales de biomasse. Leur but : valoriser 570 000 tonnes de biomasse, principalement issues du bois non exploité par les industries du bois ou laissé en forêt, afin de produire de l'électricité et d'alimenter en chaleur plus de 82 000 foyers. Ainsi, VEOLIA ÉNERGIE-DALKIA contribue à nettoyer la forêt pour favoriser sa croissance. VEOLIA ENVIRONNEMENT apporte de la même façon des réponses inventives dans les domaines de l'eau, de la propreté et des transports.

INVENTER POUR L'ENVIRONNEMENT



le saviez-vous ?

En 2009, les 10 plus grosses fortunes Françaises représentaient **5 568 750 années de SMIC !**

Le 26 octobre dernier, le patron de LVMH empoche en une seule journée l'équivalent de **1 280 années de SMIC soit près de 18 millions d'euros** en revendant ses actions, ce qui est d'autant plus écœurant, c'est qu'il était déjà classé 1^{ère} fortune de France avec un patrimoine s'élevant à plus de **22,7 Milliards d'euros.**

Selon les statistiques de 2008, **l'écart entre les riches et les pauvres a été multiplié par 30** entre 1960 et 1974 **et par 74** entre 1974 et 1997, au point que : **1/5^e de la population mondiale détient 86 % de toutes les richesses planétaire.**

l'Humanité

Vendredi 29 Avril 2011 Social-Eco

« *Travailler plus pour gagner plus !* » Voici le dogme du « *pacte républicain* » qui fut proposé en 2007 aux salariés français. Une majorité de ces derniers a voulu y croire, fatiguée d'avoir été des années durant culpabilisée par une « *élite* » lui reprochant les 35 heures et les RTT comme s'il s'agissait de privilèges et non de droits. Avec les discours de Nicolas SARKOZY sur la valeur travail, la « *France d'en bas* » s'est saisie de l'opportunité de prouver au monde que « *travailler, lutter et vivre* » dignement dans ce pays reste possible. Mais aujourd'hui, que reste-t-il de ce « *pacte républicain* » si cher au Président ? Le constat social est sans appel pour les salariés qui le vivent au quotidien : les conditions de travail se sont dégradées, l'exploitation s'est renforcée. Prenons l'exemple du BTP : le salaire mensuel net moyen ne dépasse pas 1 250 euros, l'espérance de vie est raccourcie de sept ans par rapport à la moyenne nationale. Et il faut ajouter à cela la décision unilatérale de SARKOZY de prolon-

ger la durée de travail dans des activités de construction dangereuses, avec des accidents, des pertes humaines. Aujourd'hui, le vrai débat, c'est celui du choix de vie. Comment obtenir individuellement et collectivement un véritable « *vivre ensemble* », sans lequel il n'y a pas de démocratie digne de ce nom ? En un sens, les révolutions des pays arabes nous montrent la voie. « *Les conditions de travail se sont dégradées* »



Frédéric MAU